

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA VIE SOCIALE DE L'ESAT et du DAJ
DU 4 NOVEMBRE 2025**

Monsieur Olivier DIEVAL préside la séance.
Il est accompagné par Madame Chantale GRANGER, vice-présidente.

Calendrier 2026 des CVS

Voici les dates des CVS de 2026 à inscrire dans vos agendas

- Mardi 10 Mars 2026 à 14h
- Mardi 7 juillet 2026 à 14h
- Mardi 4 Novembre 2026 à 14h



Voici également les dates des commissions de site 2026.

Esat Belfort	Esat Meltière	Esat Cravanche	DAJ
Lundi 2 février à 14h	Mardi 10 février à 10h	Jeudi 9 mars à 10h	Mardi 3 février à 9h30
Lundi 1er juin à 14h	Mardi 2 juin à 10h	Jeudi 8 juin à 10h	Mardi 2 juin à 9h30
Lundi 5 octobre à 14h	Mardi 6 octobre à 10h	Jeudi 15 octobre à 10h	Mardi 6 octobre à 9h30

Si vous êtes absent, pensez à prévenir votre suppléant.
Votre suppléant participera au CVS à votre place.

Pour rappel :

- En commission de site CVS, les titulaires et les suppléants sont présents.
- En CVS, seuls les titulaires sont présents.
- Les suppléants participent si le titulaire est absent.

Participation aux Olympiades

Nous voulons encourager la pratique d'activités physiques et sportives par tous. C'est important pour être en bonne santé.

Par exemple,

- Le 12 septembre, 48 personnes accompagnées et 16 salariés de l'ESAT et du DAJ ont participé à des Olympiades, à Montbéliard.
- Pendant les Olympiades, tout le monde a découvert de nouveaux sports. Par exemple : l'escalade, le basketball, la course d'orientation, la course de garçon de café, le tir à la carabine, le vtt, la danse, le tir à l'arc...
- Tous les participants portaient le même t-shirt, avec le logo de l'Adapei et le slogan « Pas de limites, que des défis »



Certains élus du CVS ont participé aux Olympiades.
« C'était bien, on a découvert plusieurs activités ».
« On a bien rigolé ».

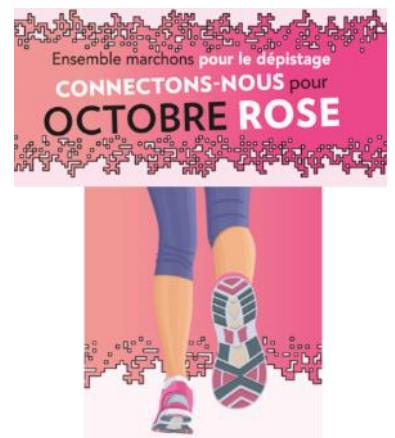
Participation au défi connecté « Octobre rose »

Nous avons encouragé la participation des personnes accompagnées et des salariés au défi connecté « Octobre rose »

« Octobre rose », c'est le mois de la sensibilisation autour du cancer du sein et de promotion du dépistage.

Grâce au défi connecté,

- On apprend des choses autour de la prévention du cancer du sein.
- On est encouragé à pratiquer une activité physique régulière, comme la marche ou le vélo, ce qui permet de réduire les risques de cancer.
- On gagne des points en équipe, juste pour le plaisir de participer !



Rappel important : ce n'est pas parce qu'on participe au défi connecté qu'on a le droit de consulter son téléphone tout le temps.

Le téléphone doit rester au casier ou au vestiaire pendant les heures de travail. Nous ferons un rappel du règlement lors du prochain défi connecté.

Cap-Santé : Agir ensemble contre les addictions

Nous souhaitons mieux sensibiliser et accompagner les personnes autour des addictions.

Les addictions, ça concerne par exemple

- Le tabac
- Le cannabis
- L'alcool
- Les écrans et les jeux vidéos
- Les jeux d'argent

Quand il y a une addiction, il y a une dépendance.
A un produit ou à une activité.



Nous allons travailler avec plusieurs partenaires.

Par exemple, avec France Addictions ou avec la médecine du travail.

Nous allons diffuser un questionnaire à toutes les personnes accompagnées pour mieux comprendre leurs besoins.

Nous souhaitons devenir un « lieu de santé sans tabac ».

Pour préserver la santé des non-fumeurs.

Pour accompagner les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer.



L'animation des PP, les projets personnalisés

Toutes les personnes accueillies à l'ESAT et au DAJ

- Ont un projet personnalisé (PP)
- Sont accompagnées par les professionnels pour construire leur PP, définir des objectifs, mettre en œuvre des actions.

Pour améliorer nos pratiques, nous avons décidé de

- Former tous les professionnels
- Réfléchir ensemble à comment faire mieux



En particulier, nous avons créé de nouveaux outils pour permettre aux personnes accompagnées à l'ESAT et au DAJ d'être acteurs de leur projet.

Nous avons créé

- un outil pour recueillir les souhaits des personnes accompagnées
- un modèle de PP plus facile à lire et à comprendre.

Nous allons tester ces nouveaux outils à partir du mois de novembre.

Les élus trouvent les nouveaux outils intéressants.

« L'outil de recueil des souhaits permet de se poser des questions, aide à réfléchir à son projet, à ce qu'on a envie de faire. C'est bien ».

Les temps d'information réguliers

Depuis début septembre, toutes les personnes accompagnées au sein de l'ESAT et du DAJ bénéficient **de temps d'informations réguliers (TIR)**.



Objectif : Permettre l'accès de tous à une information régulière et adaptée

- Parce que cet accès est un droit pour toutes les personnes accompagnées. Ce droit est inscrit dans la charte des droits et des libertés.
- Parce que cet accès est un préalable à l'autodétermination. Pour faire des choix, il faut avoir accès à l'information.
- Parce que cet accès permet d'améliorer nos pratiques. C'est un engagement pris dans les projets d'établissement de l'ESAT et du DAJ.

Ce sont les moniteurs et les accompagnants DAJ qui animent les TIR.

Les élus disent :

« Les TIR, c'est très bien, c'est une bonne initiative.

On est mieux informés. On a les informations dont on a besoin ».

C'est un temps important pour les délégués pour le passage d'informations, c'est également l'endroit pour poser les questions ».

Le livret d'accueil numérique du DAJ

Le livret d'accueil numérique permet aux personnes accompagnées au DAJ d'avoir accès facilement à toutes les informations importantes.

Comme il y a beaucoup de vidéos et de photos, les personnes qui ne savent pas lire peuvent accéder aux informations.

Les personnes peuvent consulter le livret d'accueil quand elles le souhaitent.

Le livret est accessible

- via un site internet www.livret-accueil-daj-90.fr
- ou via le QR Code ci-contre



Beaucoup de personnes ont participé à la création du livret.



The screenshot shows the homepage of the digital booklet. At the top, there is a navigation bar with icons for users, "Bienvenue", "En savoir plus sur le DAJ et l'Adapei", "Actualités", and "Documentation". Below the navigation is a large photo of three people (two men and one woman) smiling, holding soccer balls, and posing outdoors. Overlaid on the photo is the text "Livret d'accueil numérique du DAJ du Territoire de Belfort". Below the photo is a grid of 8 numbered icons, each with a corresponding text label:

- 1: Les locaux du DAJ (Icon: map)
- 2: L'équipe du DAJ (Icon: person talking)
- 3: Les étapes clés de votre accompagnement (Icon: location)
- 4: Une journée au DAJ (Icon: calendar)
- 5: Les activités du DAJ (Icon: clock and basketball)
- 6: La restauration (Icon: fork and knife)
- 7: Les transports (Icon: bus)
- 8: Le fonctionnement du DAJ (Icon: person with briefcase)

Les élus disent que le livret d'accueil numérique est un bon outil. Cela permet d'avoir accès aux informations.

C'est intéressant aussi pour les personnes qui vont intégrer l'ESAT ou le DAJ. Ça aide les personnes à mieux comprendre le fonctionnement et l'accompagnement proposé.

L'activité économique dans les ateliers de l'ESAT

Le contexte économique général reste difficile.

De nombreuses entreprises rencontrent des difficultés.

Plusieurs ateliers de l'ESAT rencontrent aussi des difficultés.



Par exemple, il y a moins d'activité

- A l'atelier Condi-montage et à l'atelier Façonnage Papier de Belfort
- Dans les ateliers de sous-traitance automobile à Meltière.

D'autres activités se portent bien :

- Les espaces verts
- Les prestations de service (entretien de locaux / logistique-magasinage)
- Les pauses café

Pour faire face à ces difficultés, l'ESAT a renforcé ses démarches commerciales, redéployé des moyens et fait des choix d'investissement.

Par exemple,

L'ESAT a organisé des portes ouvertes au mois de mai.

Cela a permis de créer ou de renforcer les liens avec des entreprises du territoire.

Et de faire connaître les savoir-faire de l'ESAT.

L'ESAT fait évoluer son parc machines à l'atelier Ferrage.

Il va y avoir 2 nouvelles soudeuses, 1 nouvelle presse, 1 plieuse.

Cela va permettre de développer de nouvelles pièces pour de nouveaux clients.

L'abonnement transport des travailleurs de l'ESAT

A partir du mois de novembre 2025,

L'ESAT prend en charge 50% de votre abonnement Optymo

Pour l'ensemble de vos trajets réalisés en bus.

Pour vos déplacements domicile-travail

Mais aussi pour tous vos autres trajets en bus.



Optymo envoie directement la facture à l'ESAT.

Vous n'avez plus besoin de transmettre vos justificatifs Optymo tous les mois.

Optymo vous envoie aussi une facture.

Vous payez 50% de vos trajets.

Nous allons remettre un courrier d'information à tous les travailleurs.

La mutuelle des travailleurs de l'ESAT

La Loi Plein Emploi a été adoptée en décembre 2023.
Cette loi apporte de nouveaux droits pour les travailleurs des ESAT.
Notamment concernant la mutuelle des travailleurs.



Le décret précise

- les conditions d'adhésion à la mutuelle et les cas de dispense d'adhésion.
- les conditions de prise en charge de la mutuelle par l'ESAT.

A partir du mois de novembre 2025,
l'ESAT met en place les nouvelles conditions.

1^{er} changement : augmentation du taux de prise en charge par l'ESAT

L'ESAT prendra en charge 50% du coût de la mutuelle.

La mutuelle de base coûte actuellement 48.27 € par mois.
L'ESAT paiera 24.14 € par mois.
Le travailleur paiera 24.13 € par mois.



Jusqu'à présent, l'ESAT prenait à sa charge 15% du coût, soit 7.24 € par mois.

Le travailleur payait 41.03 € / mois.

La prise en charge de l'ESAT concerne uniquement le contrat de base, hors option et hors ayant droits.

Les garanties offertes aux travailleurs restent les mêmes.

Cette mesure s'applique dès le 1^{er} novembre 2025,
avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Il va y avoir une régularisation sur les paies de novembre.

Cette évolution représente une économie pour tous les travailleurs qui ont la mutuelle.

2^{ème} changement : évolution des cas de dispense d'adhésion

Tous les travailleurs de l'ESAT doivent adhérer à la mutuelle.

Il existe toutefois 2 cas de dispenses :

- pour les travailleurs ayant la complémentaire santé solidaire
- pour les travailleurs avec une mutuelle familiale obligatoire

La dispense pour les travailleurs déjà présents à l'ESAT avant la mise en place du contrat mutuelle est supprimée.

- Environ 80 travailleurs sont concernés par cette évolution.

- Ces travailleurs devront adhérer à la mutuelle de l'ESAT à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces évolutions sont détaillées dans un nouveau document.

Ce document s'appelle « Décision Unilatérale de mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les travailleurs handicapés ».

Ce document est disponible :

- dans l'espace Documentation du livret d'accueil numérique de l'ESAT <https://www.livret-accueil-esat-90.fr/documentation/>
- dans Digiposte avec votre rémunération de novembre.

Nous allons remettre un courrier d'information à tous les travailleurs dans les prochains jours.

Nous organisons aussi des réunions d'information pour les travailleurs, leurs familles et pour les mandataires

le mercredi 12 novembre, à 16h et à 17h, sur le site de Belfort.

Les élus demandent :

Peut-on garder sa mutuelle ?

Oui, il est possible d'avoir 2 mutuelles.

De garder sa mutuelle.

Et de prendre la mutuelle de l'ESAT en surcomplémentaire.

Il faut se demander si c'est intéressant ou pas.

Si cela permet un meilleur remboursement des frais de santé.

Si l'on a des options, l'ESAT prend-il en charge 50% de l'adhésion ?

Non, l'ESAT prend en charge 50% du coût de la mutuelle hors options.

Si on rattache ses enfants à la mutuelle de l'ESAT, l'ESAT prend-il en charge 50% de l'adhésion, enfants compris ?

Non, l'ESAT participe uniquement au coût de l'adhésion du travailleur.

Le contrat d'accompagnement par le travail

Pour rappel

Tous les travailleurs signent un contrat avec l'ESAT.

Ce contrat n'est pas un contrat de travail.

C'est un **contrat d'accompagnement par le travail**.



L'ESAT doit faire évoluer le contrat d'accompagnement pour tous les nouveaux travailleurs.

En particulier, la période d'essai sera plus courte.

Elle passe de 6 mois à 3 mois.

L'ESAT peut toujours renouveler la période d'essai 1 fois.

L'ESAT devra aussi modifier
 Les conditions d'adhésion à la mutuelle
 La prise en charge de l'abonnement transport

Le statut des travailleurs de l'ESAT

Sur la feuille de rémunération des travailleurs,
 il est écrit « Poste occupé : travailleur handicapé en ESAT ».

A la demande des travailleurs,
 nous allons faire évoluer les choses.

La direction propose l'évolution suivante



Atelier	Intitulé de poste
ST1 / ST2 / ST3 Condi-montage Beaux arts / Papier 1 / Papier 2	Opérateur de production Opérateur logistique
Atelier Maroquinerie	Assistant maroquinier
Entretien de locaux	Agent d'entretien des locaux
Espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts
Jonxion	Agent polyvalent de restauration
Pauses Cafés / coursiers	Agent multiservices
Prestations administratives	Agent administratif

L'ensemble des élus du CVS valide la proposition.
 « C'est positif, ça valorise les compétences ».

Contributions 2026 des travailleurs de l'ESAT

	2025	2026	Commentaires
Repas Participation forfaitaire à charge de la personne	4.22 € / repas	4.22 € / repas	Prix des repas fixé selon le minimum garanti. Dernière évolution le 1 ^{er} novembre 2024
Transport Participation forfaitaire à charge de la personne	50 € / mois	55 € / mois	Augmentation en lien avec l'augmentation du coût du service
Mutuelle Participation de l'ESAT	50% de la cotisation mutuelle	50% de la cotisation mutuelle	Mutuelle obligatoire En attente des tarifs 2026

Nous ne savons pas encore si les tarifs repas et mutuelle vont augmenter en 2026.

Nous informerons les travailleurs si les tarifs augmentent.
 Cette augmentation ne dépend pas de l'ESAT.

Contributions 2026 des personnes accueillies au DAJ

	2025	2026	Commentaires
Accueil DAJ uniquement Participation des usagers	195 € / mois + 110 € / mois pour le transport	200 € / mois + 110 € / mois pour le transport	Pour rappel, Une contribution socle pour les repas et les activités Une contribution transport pour ceux qui prennent les navettes
Accueil DAJ + ESAT Participation des usagers	35 € / mois 55 € / mois	40 € / mois 60 € / mois	Pour rappel, Pour les personnes accueillies entre 20 et 40% Pour les personnes accueillies entre 50 et 80%

Les résultats de l'évaluation HAS

Pour rappel

Fin 2023 / début 2024, l'ESAT et le DAJ ont été évalués

2 auditeurs sont venus pour évaluer la qualité de l'accompagnement médico-social de l'ESAT et du DAJ.



Les auditeurs ont posé des questions autour de plusieurs thématiques. Par exemple :

- La participation des personnes accompagnées dans la construction de leur projet
- Le respect des droits des personnes accompagnées
- L'inclusion des personnes accompagnées
- La gestion des risques

Les résultats des évaluations de tous les établissements médico-sociaux sont désormais publics, accessibles par tous depuis le site de la HAS, via le Qualiscope.

La HAS, c'est la Haute Autorité de Santé.

L'affichage des résultats est une obligation légale pour tous les établissements.

Nous allons afficher les résultats à l'entrée des sites et dans les espaces ressources.

Les résultats de l'ESAT

ESAT LES HAUTS DE BELFORT

Résultat de l'évaluation

à la date du 14/03/2024

Évaluation réalisée par APAVE



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

	Bientraitance et éthique	3.75/4
	Droits de la personne accompagnée	3.9/4
	Expression et participation de la personne accompagnée	4/4
	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.72/4
	Accompagnement à l'autonomie	3.78/4
	Accompagnement à la santé	3.45/4
	Continuité et fluidité des parcours	3.95/4
	Politique ressources humaines	4/4
	Démarche qualité et gestion des risques	3.75/4

Les résultats du DAJ

EANM "DISPOSITIF ACCUEIL JOUR"

Résultat de l'évaluation

à la date du 19/03/2024

Évaluation réalisée par APAVE



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

	Bientraitance et éthique	3.83/4
	Droits de la personne accompagnée	3.95/4
	Expression et participation de la personne accompagnée	3.89/4
	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.74/4
	Accompagnement à l'autonomie	3.61/4
	Accompagnement à la santé	3.33/4
	Continuité et fluidité des parcours	3.95/4
	Politique ressources humaines	4/4
	Démarche qualité et gestion des risques	3.81/4

Les dates de congés d'hiver et de l'année 2026



Congés d'hiver 2025

Du mercredi 24 décembre 2025
au samedi 03 janvier 2026.
Reprise le lundi 05 Janvier 2026.

**Soit 6 jours de CP
dont 1 CP 2026
le vendredi 2 janv.**



Congés d'été

Du lundi 03 août
au samedi 22 août 2026.
Reprise le lundi 24 août
Soit 15 jours de CP



Congés d'hiver 2026

Du lundi 28 décembre 2026
au samedi 02 janvier 2027.
Reprise le lundi 04 Janvier 2027.
Soit 4 jours de CP



Jours offerts restants

Vendredi 15 mai 2026
Lundi 25 mai 2026
Mardi 16 juin 2026 après-midi
Mardi 2 déc. 2026 après-midi

Certaines équipes de l'ESAT assurent des permanences pendant les périodes de fermeture. Par exemple :

- Les équipes espaces verts travaillent tout l'été
- L'équipe d'entretien des locaux de la MDPH travaille toute l'année

La fête de fin d'année



- **Où ?**
A la salle des fêtes de Belfort
- **Quand ?**
Le vendredi 12 décembre après-midi
Ce n'est pas le dernier jour avant les congés
- **Quel programme ?**
Musique, danse, jeux....

Les réponses à vos questions

Pourrait-on avoir les feuilles de congés début janvier ?

Tous les travailleurs ont accès au calendrier prévisionnel des congés dès le mois de novembre, dans les compte-rendu de CVS.



Certaines années, les dates des congés d'été ne sont pas encore fixées. L'ESAT attend de connaître les dates de fermeture de ses clients. L'ESAT est dépend de l'organisation de ses clients.

Pour 2026, les dates de fermeture de l'été sont fixées. Les travailleurs peuvent donc s'organiser.

Nous allons distribuer les feuilles de congés entre le 10 et 15 janvier 2026.

Pourrait-on avoir des chèques vacances supplémentaires en guise de prime de fin d'année ?

Nous conservons les mêmes règles pour l'attribution de chèques vacances.



L'attribution de chèques vacances dépend des résultats économiques de l'ESAT.

Si l'ESAT a de bons résultats, les travailleurs pourront avoir des chèques vacances.

Si l'ESAT n'a pas de bons résultats et réalise un déficit, les travailleurs n'ont pas de chèques vacances.

La direction décide de la distribution des chèques vacances au mois de mars, lorsque les résultats économiques de l'ESAT sont connus.

Pourrait-on avoir le même montant de chèques vacances que les salariés ?

Les travailleurs d'ESAT n'ont pas le statut de salarié.
Nous ne pouvons pas appliquer les mêmes règles.



Savez-vous que les salariés paient une partie de leurs chèques vacances ?

Leur participation dépend de leur tranche d'imposition fiscale.

Les travailleurs, eux, ne contribuent pas à financer leurs chèques vacances.

C'est un avantage différent.

Pourrait-on avoir une sortie de fin d'année spécifique au site de Cravanche sous format identique à la journée de cohésion d'équipe ?

Nous avons déjà organisé un événement spécifique Cravanche au mois de mai 2025 pour permettre à chacun de mieux se connaître et pour renforcer la cohésion d'équipe à l'échelle du site de Cravanche.



Les fêtes d'été et de fin d'année sont pensées à l'échelle du Secteur.
Et nous ne souhaitons pas changer la logique.

Il est important de créer des liens entre les personnes des différents sites.

Et nous n'avons pas les moyens humains et financiers nécessaires pour organiser les choses différemment.

Certaines personnes ont rendez-vous avec le SAVS sur le temps de travail. D'autres personnes doivent prendre des heures mobiles. Ce n'est pas équitable. Quelle est la règle ?

La règle est la suivante

Les rdv SAVS / SAMSAH se font à l'extérieur, hors temps de travail.

Il existe toutefois des exceptions

Les personnes n'ayant pas l'autonomie suffisante pour se rendre au SAVS / SAMSAH et ayant un besoin important peuvent rencontrer le SAVS ou le SAMSAH à l'ESAT sur du temps de travail.

L'accompagnement est exceptionnel, ponctuel, non régulier.

Le rendez-vous est limité en durée, il dure entre 30 à 45 min.

Avons-nous droit à des heures pour aller donner notre sang ?

Non, les travailleurs de l'ESAT n'ont pas le droit à des heures pour aller donner leur sang pendant leur temps de travail.



Pourrait-on avoir les mêmes droits que les salariés pour le temps de midi ? Est-ce possible d'emmener son repas sans facturation ?



Nous avons déjà reçu cette question plusieurs fois.

Nous nous sommes engagés à réfléchir à une nouvelle organisation pour la restauration.

Nous allons mettre en place un groupe de travail.

Nous avons pris du retard et avons décalé le démarrage du groupe de travail.

Nous nous en excusons.

Dans l'attente, le repas à la restauration reste obligatoire pour tous.

A partir de 60 ans, les travailleurs touchent-ils encore l'AAH ?



L'AAH s'arrête à 62 ans sauf dans certains cas.

Pour plus d'informations autour de votre situation, nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistante sociale.



Pourrions-nous avoir du gel hydroalcoolique pour les mains lors des changements de poste ?

Nous mettons à disposition du gel hydroalcoolique uniquement à l'entrée de chaque site.

Pour le lavage régulier des mains, chacun doit utiliser le savon à disposition dans tous les sanitaires du site.

Pourrions-nous mettre en place une sorte de « chômage partiel » lorsqu'il n'y a pas d'activité dans les ateliers ?

Le chômage partiel n'existe pas pour les travailleurs d'ESAT.



Lorsqu'il n'y a pas d'activité de production, nous proposons d'autres choses aux travailleurs.

Par exemple :

Venir en renfort d'autres équipes

Se former et développer de nouvelles compétences

Participer à une activité de soutien.

Où trouver les compte-rendu de CVS ?

Pour rappel

Les comptes-rendus de CVS,
des commissions de site,
et des CQVT sont disponibles

- Dans les Espaces ressources de chaque site
- Via l'espace Documentation du Livret d'accueil Numérique de l'ESAT.



Scanne moi



**Le prochain CVS a lieu
Le mardi 10 mars 2026 à 14h
Sur le site des Hauts de Belfort**

Les participants au CVS